

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

mercredi 3 juillet 2024 à 20h

Présents: Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS TORTEL, Dominique LE

CRONC, Christine SERRET, Evelyne MALET, Sylvie PUECHLONG.

Messieurs Bernard LIS, Philippe PUIGMAL, Vincent ROCHETTE, Marc COUCHE.

Excusées : Représentée :

Secrétaire de séance : P PUIGHAL

Le quorum est atteint (présents 11, votants 11)

L'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 17 juin 2024.

Demande de F Chopin de régularisation conforme au CGCT en ce qui concerne les publications sur le site de la Mairie (manquent : Convocation du 3 juillet, PV du 30 juin adopté avec signature du secrétaire, à retirer : PV du 10 avril et 30 avril versions non adoptées

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 11

2. Demande d'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de Vaucluse.

Florence CHOPIN présente une synthèse du dossier de consultation publique sur lequel le Conseil municipal peut émettre un avis à la demande du préfet. Il concerne la demande d'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) portée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC 84). Sont exposés le contexte et la structure porteuse de la demande, l'organisation du territoire par bassin de rivière, la demande en elle-même.

Buisson est concerné par la sous-unité de gestion Zone de Répartition des Eaux ZRE 2a (l'Aygues et ses affluents, nappe d'accompagnement et sources) déficitaire et donc soumise à une réduction de prélèvement règlementaire de 40%. Le volume AUP demandé sur notre secteur et pour l'activité agricole, en période d'étiage, est de 12 508 000 m ³ puis 7 135 000 m³ à terme.

Elle complète par les observations d'autres intervenants déposés en cours de consultation publique en particulier le SMAEP. Puis, elle propose que le Conseil émettre un avis favorable sur ce dossier qui va dans le bon sens avec cependant les observations suivantes :

- Le Volume d'Eau Prélevable (VEP) évalué il y a plus de 10 ans serait à réactualiser
- Situé en ZRE déficitaire, le transfert via les canaux vers le bassin du Lez est à reconsidérer
- · Il faudrait adosser à ces prélèvements une politique d'évolution des cultures afin de limiter les besoins futurs ou les évaluer

Rue de la mairie 84110 BUISSON—Tel : 04.90.28.90.20 -

Courriel: accueil@mairie-buisson.com 28/06/2024

La gouvernance dans le cadre de la Chambre d'Agriculture 84 y compris pour les prélèvements agricoles pourrait être élargie aux autres parties prenantes.

Vincent ROCHETTE ajoute que le projet de mise sous pression du réseau d'irrigation de l'Union de la Vallée AYGUES rentre dans ce cade de réduction des prélèvements.

Mme le Maire met au vote cet avis favorable avec observations

Contre: Abstention: Pour: à l'unanimité

3. Demande de caution à l'union des ASA.

L'Union des ASA qui porte le projet de modernisation du périmètre d'irrigation, demande à la commune de Buisson de se porter garant pour le prêt qui sera contracté avec la Banque des Territoires d'un montant de 280 877.03€ (divisé par les trois ASA adhérentes soit 93 616.31€ chacune) sur 25 ans plus deux années de différé d'amortissement au taux du livret A + 0.4%. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur 33.33% des sommes contractuellement dues par l'emprunteur. Madame Chopin précise qu'elle s'abstient, non pas pour le principe de se porter caution mais concernant le taux variable qui peut représenter une source de problème pour la commune.

Contre: 0 Abstention: 3 Pour: 8

4. Avenant au délai concernant la construction de l'atelier municipal.

Un avenant aux délais est demandé au conseil municipal, pour l'ensemble des lots concernant le chantier de l'atelier municipal réalisé selon la procédure MAPA (Marché à Procédure Adapté) en raison des pluies, des jours venteux, qui portent à 23 jours la durée des intempéries en ajoutant la période des congés annuels. L'avenant porte sur une prolongation de 2 mois, soit jusqu'au 13 septembre 2024.

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 11

5. Avenant financier concernant la construction de l'atelier municipal.

Deux avenants portant une incidence financière sont présentés au conseil municipal :

- L'un concerne le lot 2 menuiserie portant sur la motorisation du portail pour un montant de 2 095€
- L'autre concerne le lot 3 électricité pour un rajout de prises, un détecteur de présence et un réflecteur industriel pour un montant de 552.60€

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 11

6. Demande de subvention au département du Vaucluse dans le cadre du dispositif « Vaucluse Ambition » pour la réfection du chemin de Visan.

Madame le Maire présente le projet de réfection du chemin de Visan comprenant la mise en œuvre des enrobés, la remise à la cote des ouvrages, les ancrages sur les parties existantes pour un montant de 37 475€HT.

Elle sollicite l'autorisation de demander une subvention à hauteur de 70% du montant dans le cadre du dispositif départemental « Vaucluse Ambition » soit 26 232.50€

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 11

7. Validation du devis concernant les panneaux qui seront posés sur les monuments restaurés. Ce point est reporté.

Rue de la mairie 84110 BUISSON—Tel : 04.90.28.90.20 – Courriel : accueil@mairie-buisson.com

- 8. Panneaux d'affichage communaux : validation de l'achat de nouveaux panneaux. Ce point est reporté.
- 9. Délibération concernant les indemnités accordées à Mme Antonia Mazas. Reporté
- 10. Délibération d'acceptation du leg offert à la commune.

Madame Ginette Romieu buissonnaise, aimant particulièrement le village de Buisson qui a vu naître son époux, à son décès, a légué à la commune la somme de 150 000€ en tant que sa participation à la construction d'une « maison médicale » .

Après débat, le conseil accepte le leg et respecte une minute de silence.

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 11

11. Questions diverses:

- Une coiffeuse ambulante sera présente sur la place de Verdun les lundis de 9h à 13h à partir du 26 août 2024
- Un Drone survolera l'église de Buisson le 16 juillet 2024 pour réaliser un diagnostic concernant la zone d'humidité dans le chœur de l'église.
- Prochain conseil municipal le 16 juillet à 20h.

La séance est levée à 21h15

La secrétaire

Philippe PUIGMAL

Le Maire

Chantal FRITSCH

28/06/2024